



DECISION D'ANNULATION

LA MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Vu l'Appel d'Offres Ouvert sur Offres de Prix **N°33/2022/MEF/FOR** Relatif à la réalisation des prestations de formation en audit et contrôle au profit des cadres du Ministère de l'Economie et des Finances, passé en application de l'article 7, de l'alinéa 2 paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 du paragraphe 3 de l'article 17 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada i 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics;
- Vu que l'estimation des coûts des prestations établie par le Maitre d'ouvrage ne correspond pas à l'estimation des prestations publiée au niveau de l'avis de l'appel d'offres ouvert, ce qui constitue un vice de procédure ;
- Vu les dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article 45 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics ;

DECIDE

L'annulation de l'appel d'offres ouvert, sur offre de prix **N°33/2022/MEF/FOR** sus indiqué pour vice de procédure, et ce en application des dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article 45 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le Sous-Ordonnateur du SEGMA
Division Administrative
Signé : Mohammed EL KHARMOUDI

25 AOUT 2022